

**GUIDE D'IMPLANTATION D'UN COMITÉ
CONSULTATIF EN CONDITION FÉMININE
AUPRÈS D'UNE VILLE OU D'UNE
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
(MRC)**

TABLE DE CONCERTATION DES GROUPES DE FEMMES DU
BAS-SAINT-LAURENT

Mai 2006

AVANT-PROPOS

Ce guide a été rédigé suite à l'implantation du comité Femmes et ville de Trois-Pistoles et du comité Femmes et MRC de la Matapédia. Il relate les différentes étapes de leur implantation et propose différents moyens et outils pour favoriser la mise sur pied de comités consultatifs en condition féminine dans les villes ou MRC du Bas-Saint-Laurent.

Ce guide s'inspire également de l'expérience de la Commission consultative Femmes et Ville de Lévis, implantée en février 2004, et surtout du Guide d'implantation des comités consultatifs femmes et ville du Réseau des élues municipales de la Montérégie.



- ❖ La réalisation de ce guide a bénéficié d'un appui financier du Secrétariat à la condition féminine du Québec, dans le cadre du programme À égalité pour décider et de Condition Féminine Canada, dans le cadre du programme Promotion de la femme, ainsi que du fonds de développement régional de la Conférence régionale des éluEs du BSL et du fonds de développement conjoncturel du ministère des Affaires municipales et des Régions. Le ministre responsable de la région du BSL a aussi contribué au financement. Les vues exprimées ici ne représentent pas nécessairement la politique officielle de nos bailleurs de fonds.

PETITE HISTOIRE DU COMITÉ FEMMES ET VILLE DE TROIS-PISTOLES

L'idée qui a donné naissance au comité Femmes et Ville remonte à octobre 2004. Dans le but d'inciter les femmes à s'intéresser à la politique municipale, le Centre-femmes Catherine-Leblond (CFCL) a avisé le maire de Trois-Pistoles de la visite d'un groupe de femmes à une séance publique du Conseil. En plus de la séance publique, le maire a offert aux femmes d'assister aux quatre séances de travail préparatoires qui se déroulent habituellement à huis clos. Il les a aussi invitées à visiter l'hôtel de ville et à discuter avec lui des principaux dossiers de la ville. Voyant la nécessité de donner aux femmes les moyens de prendre une part active dans la vie municipale et afin de s'assurer que l'on tienne compte des besoins et de l'expertise des femmes dans les décisions politiques et administratives, le Centre-femmes suggère alors la mise sur pied d'un comité consultatif femmes et ville. Le soir même, le point était à l'ordre du jour de la rencontre du conseil et les membres du conseil se sont montrés favorables. Deux conseillères ont accepté de se joindre au Centre-femmes pour le travail préliminaire à la mise en place d'un tel comité mais ce n'est que plusieurs mois plus tard que s'amorce le processus d'implantation.

En avril 2005, lors du colloque *Femmes et pouvoir municipal* organisé par la Table de concertation des groupes de femmes du Bas-St-Laurent (Table de concertation), les participantes proposent, entre autres, la mise sur pied de comités femmes et ville comme solution à la sous représentation des femmes en politique municipale. La Table de concertation se joint alors au CFCL pour la mise en place de leur comité comme projet pilote pour la région. On profite d'abord du passage de madame Kim Cornelissen du Réseau des élues municipales de la Montérégie et auteur du *Guide d'implantation de comités consultatifs femmes et ville* pour la rencontrer et discuter des différentes étapes pour réaliser l'objectif.

En mai, la représentante du CFCL, celle de la Table de concertation et les deux conseillères de Trois-Pistoles se rencontrent pour former le comité organisateur et préparer une première réunion. Des femmes provenant de différents secteurs (affaires, santé, culture, environnement, développement, parents, proche-aidante,) sont ciblées et invitées à se joindre au noyau initial. La plupart acceptent et une première rencontre se tient le 7 juin 2005. Lors de celle-ci, la présidente et la secrétaire de la Commission consultative Femmes et Ville de Lévis sont invitées pour partager leur expérience. Plusieurs documents relatant la mise en place de la Commission sont remis aux membres du comité. Déjà, le chemin vers la création d'un comité femmes et ville est tracé.

Table de concertation des groupes de femmes du Bas-Saint-Laurent, mai 2006

En août, le comité fondateur travaille à l'élaboration de la résolution qui sera soumise au conseil municipal. En plus des deux conseillères, la représentante de la Table de concertation est présente lors de la réunion du conseil pour expliquer la résolution et répondre aux questions des éluEs municipaux. Suite aux suggestions du Conseil, quelques modifications sont apportées au document.

Le 12 septembre 2005, le conseil municipal adoptait la résolution officialisant la création du comité Femmes et ville de Trois-Pistoles.



PETITE HISTOIRE DU COMITÉ FEMMES ET MRC DE LA MATAPÉDIA

Les élections municipales de novembre 2005 n'ayant pas donné les résultats escomptés, le Centre de Femmes de la Vallée de la Matapédia a vu la nécessité de donner aux femmes les moyens de prendre une part active dans la vie municipale afin de s'assurer que l'on tienne compte des besoins et de l'expertise des femmes dans les décisions politiques et administratives. L'expérience concluante du comité Femmes et ville de Trois-Pistoles a amené la Table de concertation des groupes de femmes du Bas-St-Laurent et le Centre de Femmes de la Vallée de la Matapédia à travailler de concert avec la MRC de La Matapédia pour mettre sur pied le premier comité consultatif «Femmes et MRC» au Québec. La MRC de La Matapédia nous confirmait sa participation à la mise sur pied de ce comité en désignant une mairesse pour en assurer le suivi. À l'hiver 2006, la formation d'un comité provisoire composé d'une mairesse, une conseillère, une citoyenne, une représentante du Centre de femmes et une représentante de la TCGFBSL, avait comme objectif de construire les assises du comité.

Le 12 avril 2006, le conseil de la MRC adoptait une résolution officialisant la création du comité Femmes et MRC de La Matapédia.

POURQUOI UN COMITÉ CONSULTATIF EN CONDITION FÉMININE AUPRÈS D'UNE VILLE OU D'UNE MRC ?

Il y a une multitude de bonnes raisons. En voici quelques-unes :

- Augmenter la participation des femmes à la vie municipale;
- Accroître la représentation des femmes sur le conseil municipal ;
- Soutenir les élues dans leurs actions et favoriser ainsi leur maintien en poste;
- S'assurer de la prise en compte des besoins et réalités des femmes et de leur famille dans les politiques et décisions municipales et régionales;
- Permettre aux femmes de se familiariser avec la politique et l'administration municipale, sans exiger d'elles qu'elles soient élues;
- Créer des liens et développer de nouveaux partenariats entre la ville ou la MRC et les diverses associations où les femmes sont impliquées (ex. : Centre de femmes, Aféas, santé, développement communautaire, etc.);
- Démontrer la préoccupation de la ville ou de la MRC pour l'équité entre les femmes et les hommes;
- Contribuer au développement d'une vision globale qui, en tenant compte des préoccupations des femmes, est susceptible d'améliorer les conditions de vie de la population en général;
- Assurer une plus grande équité dans les décisions municipales;
- Contribuer à l'identification et à la recherche de solutions afin d'améliorer l'offre et l'accessibilité de services municipaux essentiels à l'organisation quotidienne.

LE RÔLE

Représentatif du milieu, un comité consultatif femmes et ville ou un comité consultatif femmes et MRC a pour rôle d'informer le conseil municipal ou le conseil des maires de certains impacts que peuvent avoir leurs décisions. Il a aussi pour rôle de recommander des pistes d'actions pour assurer l'équité dans la représentation des femmes et des hommes au sein du conseil, des comités de travail, etc., et l'équité dans l'offre de services municipaux (loisirs, services de garde, etc.) ou inter-municipaux.

LES MANDATS

Les mandats ne sont pas pré-déterminés et ne sont assujettis à aucun règlement provincial. On a donc une marge de manœuvre quant à leur définition. Cependant, il est souhaitable de les définir conjointement avec le conseil municipal ou le conseil des maires.

Exemples de mandats que peut se donner un comité :

- Analyser et formuler des recommandations sur les orientations et les politiques concernant le mieux-être des femmes;
- Identifier les priorités qui feront l'objet d'un plan d'action annuel en condition féminine;
- Proposer des moyens pour assurer la participation équitable des hommes et des femmes aux processus de consultations;
- Proposer des moyens pour répondre aux besoins des femmes;
- Proposer des moyens pour augmenter la représentation féminine au sein des structures municipales;
- Veiller à l'application d'une politique ou d'orientations en matière d'égalité femmes/hommes;

- Diffuser de l'information concernant les services offerts aux femmes;
- Élaborer une politique d'égalité hommes/femmes pour la municipalité ou la MRC;
- Faire la promotion de l'égalité;
- Apporter un soutien aux élues municipales;
- Initier des femmes à la politique municipale;
- S'enquérir des besoins, des attentes et de l'opinion des femmes et les transmettre au conseil municipal.

LA DÉMARCHE EN 12 TEMPS

Il n'y a pas de modèle unique pour implanter un comité consultatif, mais suite à l'expérience des comités existants et en particulier celui de Trois-Pistoles et celui de la Matapédia, voici une démarche proposée.

1. Adhésion de membres du conseil

S'assurer de l'adhésion du maire ou de la mairesse ou du préfet et d'unE membre du conseil. Il est important qu'unE éluE soit convaincuE de l'importance d'un tel comité.

Pour convaincre unE éluE :

- Voir les raisons d'être d'un comité consultatif (ci-haut) pour préparer votre argumentation.
- Se rappeler que la plupart des conseils de maires des MRC du Bas St-Laurent ont signé une entente de collaboration avec la TCGFBSL afin d'assurer la place des femmes dans les lieux de décisions et la prise en compte de leurs besoins et réalités.
- Mettre à la disposition des membres du conseil le document Une ville à la mesure des femmes de la fédération canadienne des municipalités.

Rencontrer ensuite le conseil pour leur demander de nommer unE ou deux éluEs pour travailler avec le centre-femmes à l'implantation d'un comité consultatif en condition féminine.

2. Formation du comité fondateur

Avec les éluEs désignéEs, cibler quelques citoyennes de différents champs d'intérêt (santé, éducation, culture, environnement, économie, pauvreté, proche-aidante, etc.), de groupes d'âges variés, et de divers quartiers de la ville ou secteurs de la MRC et les inviter à se joindre au comité organisateur. Dans la sélection des candidates, il faut s'assurer d'une représentation la plus diversifiée possible pour mieux tenir compte de l'ensemble des besoins et intérêts. Les comités femmes et ville existants sont généralement composés de 12 à 15 personnes.

On peut également fonctionner en comité restreint (4 ou 5 personnes) pour les premières étapes de la mise sur pied.

3. Sensibilisation des membres du comité consultatif

Préparer une activité de sensibilisation et d'information pour les membres du comité fondateur. Par exemple, on peut inviter une personne d'un comité femmes et ville déjà implanté à venir parler de leur expérience.

4. Résolution pour entériner la création du comité consultatif

Avec le comité, préparer un projet de résolution qui permettra au conseil de ville ou au conseil des maires d'entériner la création du comité consultatif femmes et ville ou du comité consultatif femmes et MRC. Il est essentiel que la création du comité soit entérinée par une résolution du conseil qui le reconnaisse comme comité para municipal. Cette reconnaissance du rôle aviseur auprès du conseil lui donnera toute la légitimité nécessaire pour la réalisation de son mandat.

Cette résolution devrait préciser le rôle, les mandats, la composition (nombre de membres, recrutement, sélection) et les règles de fonctionnement du comité (présidence, séances du comité, quorum, ressources professionnelles et techniques, financement, etc.). (Voir en annexe, la résolution adoptée par le conseil municipal de Trois-Pistoles)

5. Présentation de la résolution aux membres du conseil

Présenter le projet de résolution au conseil municipal lors d'un caucus ou d'une séance préparatoire et non en séance publique. Prévoir la présence de membres du comité (en plus des élues qui siègent au comité) pour expliquer le contenu de la résolution, répondre aux questions des membres du conseil et discuter des modifications qu'ils veulent apporter.

Faire approuver les modifications par les membres du comité.

6. Participation des femmes à la séance publique

Inviter un maximum de femmes à assister à la séance publique du conseil municipal ou du conseil des maires où sera entérinée la création du comité femmes et ville ou du comité femmes et MRC. Ce moment fondateur du nouveau comité peut être souligné de façon spéciale par une activité publique.

7. Activité médiatique pour officialiser la naissance du comité

Organiser, avec le conseil municipal, une conférence de presse pour faire connaître à la population et aux divers organismes la présence de ce comité, son rôle dans l'appareil administratif et pour recruter des membres si on a fonctionné jusque là en comité restreint. Minimale, envoyer un communiqué et une photo des membres du comité dans tous les médias. Le communiqué peut aussi être publié à l'adresse du Fournisseur municipal : redacteur@quebecmunicipal, pour que l'information circule dans toutes les municipalités du Québec.

8. Activités de formation

Afin d'initier le comité à la réalité du monde municipal et à la question de l'équité, et d'alimenter ses réflexions il peut être intéressant de prévoir quelques activités telles que :

- Visite de l'hôtel de ville et des services municipaux;
- Exposé sur les dossiers importants de la ville ou de la MRC par unE éluE ou unE fonctionnaire;
- Conférence et discussion sur la méthode des trois R (voir : Administrer une municipalité en toute équité, du Réseau des élues municipales de la Montérégie);
- Etc.

9. Cadre de fonctionnement

Une des premières tâches du comité est de se doter de règlements généraux ou d'un cadre de fonctionnement. Il s'agit de reprendre les éléments de la résolution entérinée par le conseil et d'en préciser les règles de régie interne. Le cadre de fonctionnement devient le document officiel qui assure la transmission des informations de base. Il peut contenir l'historique du comité, son statut, son mandat, sa composition, ses règlements, bref, tout ce qu'on veut transmettre aux futures membres.

10. Financement

Si le conseil a accepté dans sa résolution d'apporter un soutien financier, il faut alors préparer une demande de financement pour les frais inhérents au fonctionnement du comité. Il faut se rappeler que c'est en novembre que les municipalités font le budget de l'année. (Voir en annexe la demande de financement du comité Femmes et ville de Trois-Pistoles.)

11. Exercice de priorisation

Faire en comité un exercice de réflexion sur les forces, les limites et les priorités d'actions. Si le centre-femmes a déjà fait cet exercice

avec les femmes du milieu, les résultats de cette consultation peuvent servir de base à la réflexion.

Les documents suivants peuvent nourrir la réflexion : Avis du Conseil du statut de la femme: Les conditions de vie des femmes et le développement local dans le Bas-Saint-Laurent (2002) et sa mise à jour 2004, et DélibérAction de la Table de concertation des groupes de femmes du BSL, janvier 2004.

12. Plan d'action

Par la suite le comité sera en mesure d'élaborer le plan d'action pour l'année (ou pour une période plus longue) à partir de 3 à 5 priorités établies lors de l'exercice de priorisation. Pour chacune de ces priorités, déterminer au moins un moyen d'action. Déterminer ensuite l'échéancier et les personnes ou organismes responsables de la réalisation de chaque moyen d'action. (Voir en annexe le plan d'action du comité Femmes et ville de Trois-Pistoles)

Il reste ensuite à travailler à la réalisation des activités découlant du plan d'action.

Les procès verbaux des rencontres du comité femmes et ville ou du comité femmes et MRC sont déposés au conseil municipal ou au conseil des maires. Les recommandations peuvent alors être discutées par le conseil, pour adoption.



CONCLUSION

La démarche proposée dans ce guide présuppose que le centre de femmes de la municipalité ou de la MRC initie l'implantation du comité consultatif en condition féminine. C'est le cas pour la ville de Trois-Pistoles et pour la MRC de La Matapédia. Étant donné l'expertise des centres de femmes en condition féminine, c'est une ressource bien indiquée pour initier un tel processus et assurer sa continuité. Cependant l'initiative peut venir du conseil municipal lui-même (c'est le cas de la Commission consultative Femmes et Ville de Lévis par exemple), de la Table régionale des groupes de femmes, de groupes de citoyennEs, de la Conférence régionale des élu-e-s, d'un Centre local de développement, etc. Tout groupe intéressé à réaliser l'équité sur son territoire peut s'inspirer de cette démarche.

Nous rappelons qu'il est possible d'obtenir une aide technique pour la mise sur pied de comités consultatifs en condition féminine.

Vous pouvez vous adresser :

- **Au Bas-St-Laurent :**
Table de concertation des groupes de femmes du BSL
Suzanne Tremblay
Téléphone : (418) 562-7996
Courriel : tablebsl@globetrotter.net
- **Dans l'ensemble du Québec**
Kim Cornelissen
Réseau des élues municipales de la Montérégie
Conseil régional de développement de la Montérégie
Téléphone : (450) 651-9041
Courriel : ckimc@sympatico.ca

Crédits :

Réalisation :

Table de concertation des groupes de femmes du Bas-St-Laurent, mai 2006

À la rédaction :

Suzelle Lambert, agente de développement de la Table de concertation

À la relecture :

Guylaine Bélanger, Maison des femmes de Rimouski
Suzanne Tremblay, répondante de la Table de concertation
Lucie Brault, secrétaire à la Table de concertation

Merci à Kim Cornelissen du Réseau des élues municipales de la Montérégie et à Anne Ladouceur et Nathalie Labrecque de la Commission consultative Femmes et Ville de Lévis pour le support, l'information et la documentation mise à notre disposition.



Annexes :

1. Résolution pour entériner la création du comité Femmes et ville de Trois-Pistoles.
2. Plan d'action du comité Femmes et ville de Trois-Pistoles.
3. Lettre de demande de financement adressée au conseil municipal de Trois-Pistoles.

RÉSOLUTION POUR LE CRÉATION D'UN COMITÉ CONSULTATIF FEMMES ET VILLE

ATTENDU l'intérêt manifesté en octobre 2004 par le Conseil municipal de la Ville de Trois-Pistoles concernant la mise sur pied d'un comité consultatif Femmes et Ville, en collaboration avec le Centre-femmes Catherine-Leblond ;

**Pour ce motif,
Il est proposé par Jacinthe Veilleux,
Appuyé par Katleen Hélie,
Et résolu unanimement,**

De former le Comité consultatif « Femmes et Ville » désigné dans la présente résolution sous le nom de « Comité ».

Mandat :

Le Comité consulte, étudie et formule des recommandations au Conseil de la Ville sur les sujets suivants :

- les orientations et les politiques concernant le mieux-être des femmes sur le territoire de la Ville de Trois-Pistoles ;
- les moyens nécessaires pour s'enquérir des besoins des femmes ;
- les solutions proposées pour répondre aux besoins des femmes ;
- la diffusion de l'information concernant les services offerts aux femmes ;
- l'augmentation de la représentation féminine au sein des structures municipales;
- tout autre dossier qui pourrait lui être confié par le Conseil et par le Comité exécutif.

Composition :

Le Comité se compose des membres suivants :

- 2 membres du Conseil nommées par le Conseil municipal de la Ville de Trois-Pistoles;
- 1 représentante du Centre-Femmes Catherine-Leblond;
- 9 citoyennes étant domiciliées ou propriétaires d'un immeuble sur le territoire de la municipalité ou désignées par un établissement situé sur le territoire de la municipalité et provenant de divers champs d'intérêts, groupe d'âges et origines culturelles. La diversité est importante pour mieux tenir compte de l'ensemble des besoins et

intérêts. On peut retrouver des représentantes des secteurs suivants : santé, éducation, tourisme, économie, environnement, culture, aînée, travailleuse autonome, mère monoparentale, proche aidante, immigrante, pastorale, etc.

Recrutement :

Le recrutement des citoyennes se fait :

- sur invitation;
- par appel de candidatures par voie de communiqué dans les journaux;
- par soumission du Centre-Femmes Catherine-Leblond.

La sélection des membres du Comité doit être approuvée par le Conseil de Ville.

Exécutif :

La présidente, la vice-présidente et la secrétaire sont nommées par le Comité.

La représentante du Centre-Femmes Catherine-Leblond prépare les ordres du jour, donne les avis de convocation des séances, rédige les rapports et s'acquitte de la correspondance.

Remplacement et vacances :

Le Comité peut remplacer tout membre, quand bon lui semble. Si une vacance survient au sein du Comité, le Comité nomme un nouveau membre en respectant le processus édicté sous la rubrique recrutement.

Dans le cas des représentantes du conseil municipal, le Conseil de ville désignera les personnes remplaçantes.

Séance du Comité :

Le Comité se réunit au besoin et aussi souvent qu'il le désire.

Les séances sont convoquées par la présidente du Comité. L'avis de convocation de la séance incluant un ordre du jour des questions débattues doit être transmis à chaque membre avant la rencontre.

Les irrégularités dans l'avis de convocation ou dans sa transmission ou sa non réception par un membre n'affectent pas la validité des délibérations lors d'une séance.

Lieu des séances du Comité

Les séances sont tenues à l'Hôtel de Ville.

Quorum :

Le quorum des séances du Comité est fixé à 5 membres. La représentante du Centre-Femmes Catherine-Leblond et l'une des représentantes du Conseil municipal doivent obligatoirement être présentes à la séance pour qu'il y ait quorum.

Recommandation :

Toute recommandation doit être motivée et adoptée à la majorité des voix exprimées des membres présentes, sans mentionner le nom des personnes qui proposent et secondent.

Audition :

Toute personne peut être entendue concernant une question relative à un dossier à l'étude, si le Comité le juge à propos.

Transmission du rapport :

Le rapport des séances du Comité, dûment signé par la présidente et la secrétaire, est transmis dans les meilleurs délais au Conseil de la Ville de Trois-Pistoles par une des représentantes municipales du Comité et déposé aux archives de la Ville.

Règles de régie interne :

Le Comité a le pouvoir d'adopter des règles de régie interne qui ne sont pas prévues à la présente résolution.

Ressources techniques nécessaires :

Le Conseil de la Ville de Trois-Pistoles, sur présentation d'une demande déposée annuellement par le Comité dans le cadre de l'élaboration des prévisions budgétaires de la Ville, adoptera à sa discrétion un budget afin d'assumer une partie des frais de fonctionnement du Comité (photocopies, télécopies, etc.).

Accès aux informations :

L'accès aux documents détenus par le Comité est régi par la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2).

Annexe 2

COMITÉ FEMMES ET VILLE DE TROIS-PISTOLES

PLAN D'ACTION : PÉRIODE 2006-2009

DURÉE : 3 ans

OBJECTIFS	MOYENS D'ACTION	ÉCHÉANCIER	RESPONSABLES	PARTENAIRES
<p>1. Reconnaître l'importance des femmes dans le développement de la communauté Pistoloise.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Recommander au conseil de Ville de Trois-Pistoles de choisir des noms de femmes dans la dénomination des nouvelles rues, places, édifices publics, etc. ○ Créer une banque de noms de femmes pour les dénominations de rues, d'endroits publics ou d'infrastructures municipales. ○ Faire appel à la population pour la suggestion de noms de femmes ayant contribué au développement du milieu. ○ Contacter la Société historique et généalogique de Trois-Pistoles pour obtenir leur support dans cette recherche ○ Diffusion de chroniques sur les réalisations des femmes du milieu dans le bulletin du Centre-femmes, le bulletin municipales ou à la radio. 	<p>Court terme</p>	<p>Comité Femmes et ville (CFV) Centre-femmes (CFCL) Ville de Trois-pistoles</p>	<p>Société Historique et généalogique de Trois-Pistoles Population de Trois-Pistoles</p>
<p>2. Mieux connaître la réalité des femmes de la municipalité</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Organiser la cueillette de données sexuées dans les différents secteurs, services, programmes, comités de la Ville. 	<p>Moyen terme</p>	<p>Ville CFV</p>	<p>Table de concertation des groupes de femmes du BSL (TCGFBSL) Centre-femmes Catherine-Leblond</p>

Annexe 2

OBJECTIFS	MOYENS D'ACTION	ÉCHÉANCIER	RESPONSABLES	PARTENAIRES
3. Accroître la participation des femmes aux développement et leur présence dans les lieux de décisions	<p>Féminiser les textes émanant de la municipalité, y compris les offres d'emploi</p> <p>Recommander au conseil de ville d'adopter et promouvoir une politique en matière d'équité entre les femmes et les hommes, et de signer un protocole d'entente avec le Centre-femmes pour l'application de cette politique.</p> <p>Organiser une consultation auprès des femmes de Trois-Pistoles (Selon le modèle de la courte-pointe témiscouataine)</p>	<p>Court terme</p> <p>Moyen terme</p> <p>Long terme</p>	<p>Ville, CFV</p> <p>CFV, Ville</p> <p>CFCL, CFV</p>	<p>TCGFBSL CFCL</p>
4. Favoriser la conciliation famille-travail	<p>Former un comité qui aura comme mandat de :</p> <p>Répertorier les ressources santé –famille–travail du milieu</p> <p>Identifier les besoins (garderies, soutien aux personnes en perte d'autonomie, aux proches-aidantes, aide au devoir, etc.)</p> <p>Proposer un plan de travail répondant aux besoins identifiés</p>	<p>Court terme</p> <p>Moyen terme</p> <p>Long terme</p>	<p>CFV</p>	
5. Favoriser l'enrichissement collectif	<p>Répertorier les expériences de réseaux d'échange de services existants aux Québec ou ailleurs</p> <p>Mettre sur pied un réseau d'échange de services</p> <p>Faire des recommandations au conseil de ville concernant l'accessibilité aux équipements et activités de la Ville.</p>	<p>Moyen terme</p> <p>Long terme</p> <p>Continu</p>	<p>CFV</p>	<p>Les ressources du milieu (Organisateur communautaire du CLSC, Policière, Ressources-famille, etc.)</p>

Annexe 2

OBJECTIFS	MOYENS D'ACTION	ÉCHÉANCIER	RESPONSABLES	PARTENAIRES
6. Assurer une meilleure sécurité pour les femmes	<ul style="list-style-type: none"> ○ Inviter une policière au comité pour nous informer sur le fonctionnement d'un dossier public ○ Demander à la MRC des Basques l'ouverture d'un dossier public, à la Sûreté du Québec, concernant la violence faite aux femmes. ○ Organiser une marche exploratoire dans la ville et émettre des recommandations au conseil municipal 	<p>Court terme</p> <p>Court terme</p> <p>Moyen terme</p>	CFV	CFCL
7. Sensibiliser la population au respect de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> ○ Répertorier les ressources en environnement ○ Mettre sur pied un sous-comité environnement ○ Organiser une activité sur le thème du recyclage 	<p>Court terme</p> <p>Moyen terme</p> <p>Long terme</p>	CFV	Récupération Basques Échofête Le Puits

Trois-Pistoles, le 11 novembre 2005

Monsieur Jean-Pierre Rioux, maire
Membres du conseil municipal
Ville de Trois-Pistoles
5, rue Notre-Dame Est
Trois-Pistoles (Québec) G0L 4K0

Objet : Demande de financement

Mesdames, Messieurs,

Le 12 septembre dernier, le comité Femmes et ville de Trois-Pistoles prenait officiellement son envol grâce à l'initiative conjointe du Centre-femmes Catherine-Leblond et du conseil de la ville de Trois-Pistoles.

Ce comité consulte, étudie et formule des recommandations au conseil de la ville de Trois-Pistoles concernant les orientations et les politiques face au mieux-être des femmes, les moyens nécessaires et les solutions proposées pour répondre aux besoins des femmes, la diffusion de l'information concernant les services offerts aux femmes et l'augmentation de la représentation féminine au sein des structures municipales.

Selon la résolution adoptée le 12 septembre, le Conseil municipal s'engage, sur présentation d'une demande déposée par le comité Femmes et ville, à assumer une partie des frais de fonctionnement du comité. De ce fait, les membres du comité Femmes et ville ont évalué leurs besoins en financement pour la prochaine année. Afin de pouvoir remplir pleinement leur mandat, le comité a ainsi besoin d'un montant de 2 000 \$ annuellement, soit 1 000 \$ provenant du Centre-femmes Catherine-Leblond et 1 000 \$ de la Ville de Trois-Pistoles.

Ce financement de 2 000 \$ servira, entre autres, à acquitter des frais postaux, l'achat de documentation et de fournitures de bureau, des frais de photocopies, de télécopies et d'interurbains, des personnes ressources, des conférenciers, des frais de garde et de représentation et des participations à certains événements (consultations, colloques, formations spécifiques) et tout autre frais inhérent au fonctionnement et au mandat du comité.

Le comité Femmes et ville de Trois-Pistoles vous remercie d'avance de l'attention que vous porterez à cette demande d'aide financière et vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Monique Chrétien, présidente